



CUTS

Et si la nécropole était inscrite au patrimoine mondial ?



« J'AI ÉTÉ STUPÉFAIT et vraiment surpris quand on m'a fait cette proposition. Car ce n'est pas moi qui ai entamé la démarche. » Michel Marchand, le maire (SE) de Cuts, un village de 960 habitants près de Noyon, n'en revient pas. L'association nationale Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre lui a appris qu'elle s'apprêtait à demander l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco de sa commune. Et notamment au titre des « sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale ».

Thiescourt et Compiègne font l'objet de la même démarche

Soixante-neuf communes de France et de Belgique font l'objet de la même démarche. Parmi elles figurent, outre Cuts, Thiescourt et Compiègne, également pour leurs cimetières militaires. « Dans la nécropole de Cuts reposent 3 296 corps de soldats, dont près de la moitié dans



Cuts. Selon Michel Marchand (à gauche), le maire, l'inscription par l'Unesco du site où reposent 3 296 corps de soldats de la Première Guerre mondiale peut avoir des retombées favorables sur le tourisme noyonnais. (L.P./R.L.)

un ossuaire. On y trouve notamment de nombreux combattants de confession musulmane, beaucoup de Comoriens, mais aussi des Somaliens, des Marocains et des Abyssiniens, explique Michel Marchand. Tous ces hommes ont été les victimes des nombreuses batailles qui ont eu lieu dans le village, et d'une façon générale dans le Noyonnais, dès le début du conflit, en septembre 1914, puis jusqu'en avril-mai 1918, dont l'une d'entre elles s'est déroulée à Cuts. »

Le village a été occupé par l'armée allemande. Le château a même servi d'hôpital pour les soldats blessés au combat. Tous ces faits de guerre, ainsi que le bon entretien de la nécropole et la présence d'une stèle à la mémoire des soldats comoriens, ont contribué à la proposition adressée à l'Unesco. Mais il faudra attendre le mois de janvier 2017 pour que cet organisme international se penche sur le dossier. La décision est attendue avant le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

Michel Marchand, s'il désire rester prudent quant à la concrétisation de ce projet, n'en espère pas moins une réponse favorable. « Les retombées peuvent être importantes pour notre village, mais aussi pour l'ensemble du Noyonnais en termes de développement économique et touristique, explique le maire. D'ailleurs, l'association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre précise qu'une telle inscription apporte une visibilité mondiale aux sites locaux, reconnus pour leur valeur universelle exceptionnelle, mais aussi aux communes. Cela peut donc être une très bonne chose pour nous. »

RÉGIS LEFÈVRE

Une procédure très encadrée

L'inscription d'un site au patrimoine mondial de l'Unesco est solidement encadrée. Dans le cas présent, il est précisé que « les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale témoignent d'un rapport nouveau de la société à la mort du soldat au combat. Ces sites reflètent le caractère international du conflit et rendent hommage à des soldats originaires du monde entier ». L'association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre, qui propose les dossiers à l'Unesco, ajoute qu'un tel projet nécessite des engagements de la part de la commune. « Il faut avoir le soutien du conseil municipal, sensibiliser les populations locales, mettre en place un système de gestion et aussi contribuer à la protection, la préservation et la valorisation du bien », selon les textes.

R.L.

